



www.amap6vallees.info

2019/2020

Contrat légumes de maraîchage avec l'EARL du Champ Devant

Ce contrat instaure un partenariat avec l'EARL du Champ Devant, à St-Cyr la Rosière. En adhérant à ce contrat, nous préachetons la récolte, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche écologique et contribuons à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement. Nous aidons de ce fait nos producteurs partenaires à mieux gérer leur volume de production et consommons des légumes dont nous connaissons la provenance et les méthodes de culture.

Ce contrat organisé par « l'AMAP des Six Vallées » est régi par les statuts de l'association et soumis à son règlement intérieur. Pour souscrire ce contrat vous devez être adhérent de l'AMAP.

Engagement des consom'acteurs

La livraison est assurée par les adhérents pour seconder le producteur. Chacun s'engage donc à participer aux livraisons.

Lieu et dates de livraison

Tous les mardis, de 17 h 30 à 19 h 00,
111 rue de la Bretonnerie à Nogent-le-Rotrou

Conditionnement

Dans un souci d'économie d'emballage, il n'y a pas de sac ou de pré-conditionnement. N'oubliez donc pas de prévoir vos paniers ou cageots.

Durée du contrat

Le contrat est établi pour une durée de 20 semaines ou un an à compter du **29 mai 2018**. La stabilité de l'engagement est importante pour la gestion de la production. Le contrat à l'année est établi pour 45 semaines, en incluant une pose à Noël et une en avril-mai.

Montant du contrat

Deux formats sont proposés : un grand panier à 15 € par semaine et un petit panier à 10 € par semaine. Ces montants sont des montants moyens, les montants réels varient en fonction de la production.

Aléas climatiques

La météo et autres aléas peuvent entraîner des différences dans les paniers d'une semaine à l'autre, d'où l'importance de s'engager dans la durée. En cas de plus gros coup dur, les pertes seront partagées entre le producteur et les consommateurs.

Lien avec les producteurs

Les amapiens sont invités régulièrement à visiter la ferme, et participer à des chantiers désherbage, plantation...

Modalité de paiement (principe du pré-achat)

L'abonnement sera payé d'avance par plusieurs chèques remis aux coordonnateurs avec le contrat. Le premier chèque sera transmis aux producteurs au moment des premières livraisons, les autres sont échelonnés sur la durée du contrat.

Chèques à l'ordre de l'EARL du Champ Devant.

Désistement

En cas d'impossibilité pour l'adhérent de se rendre à une livraison, merci de prévenir. Les solutions sont les suivantes :

- se faire remplacer ;
- s'arranger avec un autre adhérent (un tableau sur le lieu de livraison permet de proposer son panier aux autres adhérents).

Si des paniers ne sont pas récupérés, ils seront partagés entre les adhérents présents, ce qui n'est jamais facile. Merci d'éviter de mettre celui qui est chargé de la distribution dans l'embarras.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Composition des paniers

La composition est fonction de la saison et de la météo, on ne peut pas la prévoir précisément à l'avance.

Si vous avez des souhaits de légumes en particuliers, n'hésitez pas à nous en faire part et on verra si c'est envisageable avec les producteurs.

Panier solidaires

Il est proposé à tous les adhérents de participer au financement de paniers solidaires qui sont gérés par ATD quart-monde. Nous pouvons ainsi proposer à des familles de ne payer qu'une partie de leur panier.

Contact	Producteurs	Coordinateurs du contrat
l'AMAP par Courriel : amap6vallees@laposte.net	EARL du Champ devant « La Croix » 61340 Saint-Cyr La Rosière Tél : 06 82 17 34 28 champdevant@hotmail.fr	Ronan Douaud et Evelyne Masson 27 rue du château 28400 Nogent-le-Rotrou Tél : 02 37 53 93 34 ronevedm@free.fr

En cas de questions sur les paniers, les modalités de paiement... N'hésitez pas à contacter les coordonnateurs.



www.amap6vallees.info

Coordinateurs du contrat

**Ronan Douaud
et Evelyne Masson**

27 rue du château
28400 Nogent-le-Rotrou

Tél : 02 37 53 93 34
ronevedm@free.fr

Contrat légumes de maraîchage avec l'EARL du Champ Devant

Je, soussignée(e)

NOM :

ADRESSE :

Courriel :

Tél :

membre adhérent de l'association « l'Amap des Six Vallées », à
jour de ma cotisation pour l'année 2019, souscris un abonnement
« maraîchage » avec l'EARL du champ devant pour **20 ou 45
semaines** à partir de la première livraison.

Cet abonnement me donnera droit à des légumes biologiques,
locaux et de saison, dont je connais les producteurs. Je sais
que les aléas et les maladies font partie intégrante du maraîchage
et peuvent retarder la livraison.

Modalités de paiement

L'abonnement sera payé par chèque.

Les chèques sont à libeller à **l'ordre de l'EARL du
Champ Devant** et remis aux coordonnateurs qui
assureront la transmission.

Fait à :

Le :

Signature :

Contrat à rendre avant le 20 mai 2019,

si vous souhaitez un contrat maraîchage passée cette date, merci de contacter les coordinateurs au préalable.

Commande (entourez votre choix) :

Engagement pour un an (45 semaines) : **45 grands paniers à 15 € = 675 €**
Je joins cinq chèques de 135 € (ou neuf de 75 €)

45 Demi-paniers à 10 € = 450 €
Je joins cinq chèques de 90 € (ou neuf de 50 €)

Engagement pour 20 semaines : **20 Paniers à 15 € = 300 €**
Je joins trois chèques de 100 €

20 Demi-paniers à 10 € = 200 €
Je joins deux chèques de 75 € et un de 50 €.

La répartition des chèques est indicative, vous pouvez en faire une autre si elle vous convient mieux.

Je choisis de participer au financement des paniers solidaires en faisant en plus un chèque à l'ordre de
l'EARL du Champ Devant. Montant :